

[Voir cet email dans votre navigateur](#)

[Accéder au site de l'Office de Tourisme](#)



NEWSLETTER PRO ISTRES TOURISME

Cher(e)s partenaires, en cette période troublée de crise sanitaire majeure, l'Office de Tourisme vous apporte tout son soutien.

Afin de continuer à vous informer et vous accompagner, vous trouverez dans cette newsletter les derniers éléments en notre possession. Ils vous permettront, nous l'espérons et si ce n'est pas déjà le cas, d'avoir des réponses à vos interrogations et de vous diriger vers les organismes compétents.

Nous vous apportons toute notre solidarité et vous souhaitons bon courage dans cette épreuve.

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre vos interlocuteurs habituels au sein de l'Office de Tourisme (ot.istres@visitprovence.com).

CoronaVirus : comprendre les impacts sur votre activité -
Toutes les aides et démarches



Les aides de l'Etat pour les entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises.

- > [Retrouvez la fiche pratique détaillant toutes les aides](#)
- > [Le site du gouvernement](#)

Dispositions de la ville d'Istres

La ville d'Istres met en place de nouvelles mesures et de nouvelles recommandations et étend ses mesures et ses recommandations afin de pouvoir aider et protéger ses administrés.

information
CORONAVIRUS
2019 n-Cov

> [Voir l'actualité](#)



Soutien au monde culturel de la Région Sud

Lancement d'un plan de solidarité régionale en faveur du monde associatif et culturel par la région.

> [Voir l'acticle](#)



Taxe de séjour

Nous vous rappelons que pour tous les hébergements touristiques marchands, vous êtes malgré la situation dans l'obligation de déclarer votre taxe de séjour comme habituellement. En cas de fermeture, merci de bien le préciser sur le site taxesejour.fr pour éviter toutes relances. En cas de question, contacter compta-ot@istres.fr

Mesures de soutien pour les meublés de tourisme indiquées par Clévacances

Votre activité est impactée par l'épidémie du Coronavirus, quelles sont les mesures de soutien et contacts pour vous accompagner ? Pour tous les loueurs en meublés, professionnels (LMP) ou non professionnels (LMNP).

> [Voir l'article](#)

[Accéder au site de l'Office de Tourisme](#)



Office de Tourisme d'Istres
30 allée Jean Jaurès - 13800 Istres
04 42 81 76 00
ot.istres@visitprovence.com

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Et les dimanches et jours fériés
de 10h à 13h en période estivale.

Pour vous désinscrire, [cliquez ici](#).

[Voir notre politique de protection des données personnelles \(RGPD\)](#)